



FORMATION RECYCLAGE N1

PERSONNELS DES ENTREPRISE EXTERIEURES INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PETROCHIMIQUES



PUBLIC

Toute personne d'entreprise extérieure intervenant sur un site chimique ou pétrochimique français

PRE-REQUIS / CONDITIONS PARTICULIERES

Le stagiaire doit être titulaire d'un certificat niveau 1 en cours de validité.

OBJECTIFS

- Repérer les risques liés à l'activité industrielle ;
- Repérer les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises ;
- Appliquer le contenu du plan de prévention et des procédures associées ;
- Réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents ;
- Garder un comportement responsable en matière de sécurité.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, échanges avec les participants, échanges d'expériences, mise en situation avec exercices d'application.

DUREE

7 H

PROGRAMME

1. RAPPELS FONDAMENTAUX

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection ;
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail ;
- La nécessité de connaître les principaux risques des Entreprises Utilisatrices, des Entreprises Extérieures et ceux liés à la coactivité ;
- La nécessité de préparer le travail ;
- Obligation de respecter les préconisations du plan de prévention et de l'autorisation de travail ;
- En cas d'écart avec les préconisations, mettre en sécurité et refaire l'analyse des risques (réactivité).

Risques génériques :

- Risque Chimique : risque produits, toxicité, incendie, explosion, corrosion ; Feu et travaux à chaud, Électricité ; Électricité statique ; Équipements de travail (machines, etc.) ; Bruit, Circulation, Désordre ; Travaux en hauteur – Echafaudages ; Manutention manuelle et mécanique ; Risques produits (CMR, etc.) ; Pression et nettoyage haute pression, Sablage ; Travaux en espaces confinés ; Rayonnements ionisants et non ionisants ; Explosion (signalétique dans le cadre de l'ATEX)

2. RAPPELS SUR L'ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- Le plan de prévention,
- Les autorisations de travail,
- Les consignes et les modes opératoires,
- La consignation et déconsignation

3. REACTIVITE / CONDUITE A TENIR EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADEE

Rappel sur le comportement à adopter en cas de « situation dégradée » (situation de travail non conforme à la situation initiale), il doit :

- Arrêter le travail,
- Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité,
- Informer son chef qui informe l'entreprise utilisatrice,
- Le cas échéant, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctrices.

SUIVI ET EVALUATION

QCM de 20 questions en fin de formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant une attestation de formation et certificat UIC valable 3 ans